

# Présence des médias et protocole



Les membres des médias sont invités à suivre l'assemblée annuelle des actionnaires 2024 par webdiffusion en direct en ligne à l'adresse :

<https://web.lumiagm.com/#/439412600>

Les membres des médias qui désirent assister à l'assemblée en personne doivent s'inscrire à l'avance. Veuillez informer le service [Relations avec les médias de RBC](#) de votre intérêt à y assister en personne et lui fournir vos coordonnées, y compris le nom de la publication ou du média que vous représentez.

L'inscription sera possible jusqu'au 10 avril 2024, et la participation sera limitée à un maximum de deux journalistes par média.

Ayez en main votre carte de presse pour la présenter à la table d'inscription des médias à votre arrivée. Les personnes qui ne se seront pas inscrites ne pourront pas entrer.

Comme il est indiqué dans les règles de conduite de l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires 2024, il est strictement interdit d'utiliser des caméras, des cellulaires, des montres intelligentes ou des dispositifs d'enregistrement pendant l'assemblée. Quiconque tentera de prendre des photos ou de tourner des vidéos de l'assemblée ou encore d'enregistrer l'assemblée sera invité à quitter les lieux.